

Perspectives pour les hautes écoles de demain.

Situation et évolutions des hautes écoles suisses
du point de vue étudiant

Union Nationale des Etudiant-e-s de Suisse - UNES, novembre 1998

Impressum

Edition Union Nationale des EtudiantEs de Suisse (UNES)
Schanzenstrasse 1, 3008 Berne
Tél. 031 / 382 11 71, fax: 031 / 382 11 76
E-mail: vss-unes@pingnet.ch

Redaction Ce texte a été préparé par la Commission de
politique universitaire élargie de l'UNES. Il a été
débatu et adopté lors du Congrès Extraordinaire de
l'UNES du 15 novembre 1998 à Berne.

Traduction Laurence Kronegg, Adrian Blaser, Daniel Hostettler,
Stefan Kristensen

Mise en page Erik Grobet, Solidaridad graphisme, Genève

Tirage 1500 ex., novembre 1998

Table des matières

Avant-propos

1. Introduction

1.1 Le contexte politique

1.2 Développement et diffusion de la connaissance

1.3 Synergies dans le système de formation

1.4 La formation d'une élite?

2. La sélection et les universités

2.1 Le numerus clausus

2.2 La sélection intra-universitaire

3. La mise en réseau des hautes écoles suisses

3.1 Le réseau idéal

3.2 La collaboration entre hautes écoles aujourd'hui

3.3 Les projets de mise en réseau

3.4 Participation dans le cadre d'une mise en réseau

3.5 Mobilité et harmonisation

3.6 Les "pôles d'excellence"

4. Les hautes écoles spécialisées (HES): quel rôle dans le système universitaire suisse?

4.1 L'harmonisation, un rôle clé à jouer par la Confédération

4.2 Pour un réseau cohérent

5. Financement des hautes écoles

5.1 Participation des étudiant-e-s au financement des hautes écoles

5.2 Contrat de prestations et enveloppe budgétaire

5.3 Financement privé

6. La démocratie à l'Université

6.1 La participation

6.2 Les relations entre l'Etat et les hautes écoles

7. La place des femmes dans les hautes écoles

7.1 Les femmes dans la hiérarchie académique

7.2 La répartition des sexes selon les filières

7.3 La "sexuation": une nouvelle grille de lecture

8. Synthèse

Avant-propos

Le présent document est le fruit d'intenses discussions à l'intérieur de l'UNES. Elles ont rarement été simples; au contraire, il fallait concilier une réflexion fondamentale sur la société et l'université d'aujourd'hui avec des propositions de solutions réalisables pour les problèmes les plus débattus dans l'espace public. Voilà donc esquissé l'objectif du projet: nous, les étudiant-e-s, voulons engager un dialogue constructif avec les acteurs de la politique universitaire malgré des réserves en partie fondamentales sur les termes du débat actuel. L'université doit à l'avenir rester une construction commune à tous ceux qui y sont impliqués. Les étudiant-e-s ne veulent pas être réduits à un statut de simples client-e-s. Au contraire, nous considérons que nous participons pleinement à la réflexion, à l'action et à la conception de l'université et de la société.

Avec cette contribution au débat actuel, nous osons la tentative de nous détourner d'un discours de pure opposition et de présenter des propositions constructives et réalisables aussi bien politiquement que du point de vue structurel pour la réforme du système universitaire suisse. Ces propositions ne correspondent pas exactement à nos idéaux, mais elles représentent à nos yeux un pas dans la "bonne" direction. En effet, c'est facile de se barricader derrière ses idéaux et ses principes, mais c'est inutile dans un processus où il s'agit de trouver un chemin praticable pour tous les protagonistes. Les principes forment l'arrière-plan sur lequel de nouvelles idées doivent mûrir. Avec la nouvelle Loi fédérale sur l'Aide aux universités (LAU), on aura bientôt, nous l'espérons, un instrument pour mener une politique universitaire raisonnable au niveau cantonal et fédéral, et nos propositions sont une contribution à ce débat.

L'effort de mener à bien un tel projet fut énorme, avec notamment des divergences d'opinion parfois irréductibles. A cela s'ajoutent les difficultés de compréhension entre alémaniques et romands qui furent parfois considérables après des heures de séance et pour les termes techniques les plus pointus. Ce projet à été possible aussi grâce à une haute culture de la discussion et à un respect de l'autre région linguistique. Ainsi, j'aimerais remercier cordialement tou-te-s les participant-e-s pour leur engagement!

Martin Schwarz, Commission de politique universitaire de l'UNES

1. Introduction

Etre convaincu-e que l'évolution en cours des universités¹ suisses est fondamentale et décisive pour les décennies à venir n'est souvent qu'un aspect d'un discours, mais cette conviction est indispensable parmi celles et ceux qui engagent le meilleur d'elles-mêmes et d'eux-mêmes pour que cela change. Il n'empêche que les projets de réforme actuels du système universitaire dépassent, et de loin, de simples ajustements conjoncturels. En particulier, l'autonomie de l'Université est sur la sellette, alors même qu'il s'agit d'une caractéristique à la fois originelle (les premières universités sont apparues à partir de l'auto-organisation des étudiant-e-s et des enseignant-e-s, et non sous des impulsions de la société) et fondamentale (c'est la garantie principale à l'exercice de la critique). Le fait que l'Université traverse une ère de changements substantiels est réjouissant, malgré un contexte économique et politique difficile car, le système actuel étant insatisfaisant, il faut l'améliorer.

1.1 Le contexte politique

Aujourd'hui, l'orientation des réformes politiques, en Suisse comme dans la majorité des pays développés, relève essentiellement de ce qui est communément appelé le néolibéralisme. Parallèlement aux transformations opérées dans le domaine économique, notamment dans les rapports de travail, l'ensemble du service public est redéfini dans son ampleur et dans ses missions. Ainsi, les secteurs non privatisables - pour des raisons de cohésion sociale - voient leur fonctionnement remodelé par des règles transversales. Le principe de ce changement est que l'Etat répond de moins en moins directement aux besoins sociaux en tentant de les satisfaire à travers un service public. Il tend à généraliser des procédures de contractualisation fixant aux services qui dépendent de lui, les prestations à fournir en échange de la mise à disposition d'une somme forfaitaire, appelée enveloppe budgétaire. Cette mutation est au service d'une réduction des coûts puisque les pouvoirs publics peuvent faire pression sur les services avec lesquels ils contractualisent en leur imposant le respect de critères qui, s'ils ne sont pas respectés, induisent une baisse de l'enveloppe.

Ce modèle engendre de nouveaux rapports de travail dans les secteurs étatiques et para-étatiques, dont notamment un renforcement de la hiérarchie aux dépens de formules plus démocratiques. Il s'accompagne aussi d'un mouvement de concentration dans les différentes branches du service public: les établissements affectés à des missions identiques ou voisines sont

¹ La distinction est faite dans le texte entre Universités et Hautes Ecoles. Les premières sont les Universités au sens strict du terme. Les secondes sont toutes les Hautes Ecoles de degré tertiaire: Universités, Ecoles polytechniques et HES.

sommés d'intégrer un réseau unique, afin qu'une homogénéisation permette à la fois une forme de mise en concurrence et une répartition des tâches. En Suisse, ce processus, déjà avancé dans le domaine de la planification sanitaire, affecte aujourd'hui la formation, en particulier au niveau tertiaire.

Il est clair que la nouvelle conception consiste à envisager les besoins sociaux - auxquels seul l'Etat peut apporter une réponse satisfaisante - essentiellement sous l'angle de leurs coûts, avec le but avoué de réduire ceux-ci au minimum. L'Etat doit donc faire preuve de «rentabilité» dans son action. La transition vers un fonctionnement de l'Etat sur la base de critères marchands passe par les réductions budgétaires actuelles. Mais il ne faut pas se méprendre: l'austérité très durement ressentie aujourd'hui n'est, elle, pas transitoire: elle deviendra la norme.

1.2 Développement et diffusion de la connaissance

Sans nous opposer à la conception de l'utilité économique du service public, nous estimons que sa fonction essentielle n'est pas d'être un élément du système économique actuel. Les propos qui suivent ont été élaborés selon une perspective toute autre, c'est-à-dire l'interrogation sur le(s) sens que peut bien prendre l'Université pour la société. A mesure que l'on met en évidence des «gisements» de sens, les résultats actuels de l'Université, ainsi que la manière de les améliorer ont pu être développés.

L'Université développe la connaissance au travers de la recherche et assure à la société une plus grande compréhension du monde, laquelle devrait amener un progrès pour l'être humain. Mais pour que l'Université soit au service de l'ensemble de la société, il faut éviter que tout groupe d'intérêt puisse orienter, par quelque moyen que ce soit, cette recherche. La liberté de la recherche ne suffit toutefois pas. Pour que l'espoir d'un progrès ne soit pas du vent, il faut que les développements du savoir soient diffusés dans la société. Le principal vecteur de diffusion, et sans aucun doute le meilleur, est l'enseignement. Mais aujourd'hui, il ne touche qu'une minorité de jeunes et encore, celle-ci n'accède qu'à un savoir sectoriel. Généraliser la formation continue et favoriser l'accès aux connaissances générales relèvent donc de l'évidence. Par ailleurs, les autres moyens de diffusion (revues, expositions, conférences) ne sont pas suffisants. Il faut absolument inventer de nouveaux moyens afin de démocratiser l'accès au savoir.

Pour transformer les processus de diffusion, Il faut les repenser dans la perspective d'un transfert du savoir en direction de la société et en particulier de la citoyenne et du citoyen:

- a) Pour commencer, il s'agit de reconsidérer le contrat social qui ne doit pas manquer d'accompagner la recherche. La liberté de recherche et de critique est un enjeu politique considérable.

Pensons simplement à la situation actuelle, marquée par la domination quasi sans partage d'une idéologie. Les plus ardents défenseurs de celle-ci ont beaucoup à perdre d'une critique de ce que l'on appelle la «pensée unique». Mais mettre un frein à la critique est contraire à l'intérêt proprement existentiel de la société au développement de la connaissance, puisque le principal moyen d'un progrès dans la compréhension du monde réside précisément dans l'approche critique du fonctionnement actuel (tant social qu'économique ou encore scientifique). La société doit donc renouveler cet effort sur elle-même qui consiste à assurer la liberté de la chercheuse et du chercheur. Mais cette garantie ne vise pas à laisser la production scientifique se développer de manière totalement autonome, avec à terme le risque que le développement du savoir n'ait pour cause que le savoir lui-même (le savoir pour le savoir). Pour éviter une telle déviance, il faut que la conscience qu'ont les chercheuses et chercheurs de leur fonction à l'égard de la société soit aiguë. Pour y parvenir, ils/elles devraient donc considérer la connaissance véritablement comme un produit (au sens propre du terme). Quant aux projets de recherche, ils devraient être évalués dans la perspective de leur utilité pour la société.

- b) Les universitaires² ont tendance à rester entre elles et eux. Ce phénomène laisse apparaître l'impression - particulièrement pour les universitaires eux-mêmes - qu'ils ne font plus partie de la société qui les environne. Cette impression est renforcée par le fait que les mécanismes de marché ne déploient pas leurs effets à l'université. Or les Hautes écoles sont plus intégrées que jamais à la société, ne serait-ce que par l'augmentation du nombre d'universitaires.

Avec cette augmentation des personnes ayant à faire avec les hautes écoles, le rôle de l'institution par rapport au reste de la société s'est transformé. Malgré cela, elle a su garder pendant longtemps une spécificité importante, à savoir qu'elle n'a pas été soumise aux pressions qui s'exercent fortement au niveau économique. C'est là une qualité importante car elle a permis à l'Université par le passé des innovations culturelles, sociales et économiques qui font partie aujourd'hui de notre culture. Si, actuellement, on parle d'introduire de tels mécanismes dans le système universitaire, alors il y a lieu de se demander si de tels résultats seront possibles également à l'avenir. Pour que l'université puisse rester ce lieu de réflexion et d'invention, il faut qu'elle conserve une certaine distance à l'égard des mécanismes économiques. Cette distance ne doit pas toutefois être synonyme d'un retrait ou d'une séparation par rapport à la vie hors de l'institution. Dans ce cas, elle ne remplirait pas la tâche qui est la sienne dans la société.

² Par «universitaires», on entend les personnes en formation, les enseignant-e-s et les chercheurs et chercheuses, et non pas les personnes ayant suivi une formation universitaire.

L'isolement universitaire et le climat politique appellent donc à une réaction. Il faut aller plus fréquemment et plus systématiquement à la rencontre de la société en instituant par exemple:

- **des journées portes ouvertes à l'Université (en lieu et place de la formule actuelle complètement inadéquate du «Dies Academicus»);**
- **une présence régulière dans les médias régionaux et nationaux tels que les journaux, la radio et la télévision.**
- **un journal d'information distribué à toute la population et doté d'un concept d'échange solide (courrier des lecteurs, possibilité d'entrer en contact avec les chercheurs et chercheuses).**

Pour que ces démarches soient un succès, il est souhaitable de modifier le cahier des charges des enseignant-e-s en mettant en bonne place la fonction de vulgarisation.

Cela dit, il est clair que le savoir est un bien commun de l'humanité. Aucune forme de label ou de brevet sur la propriété intellectuelle ne saurait être instituée.

Pour aller plus loin, il faut impliquer davantage la société dans l'Université. C'est un pari difficile car il faut en même temps absolument conserver à l'Université sa capacité critique et donc son autonomie.

Malgré ces contraintes, il n'est pas impossible de créer des conseils académiques, où les universitaires interagiraient avec des représentant-e-s de la société, et de concrétiser l'action de ces conseils sous la forme d'une charte.

L'histoire de l'Université atteste des processus de construction et de maintien de sa fonction critique ainsi que de son autonomie qui doit l'accompagner. Malgré des évolutions parfois autoritaires, l'Université est parvenue à sauvegarder ses principales caractéristiques de manière assez satisfaisante. Mais dans cette perspective, il faudrait trouver des formules autres que celles qui sont envisagées, car un conseil académique qui servirait soit de lieu d'affrontement pour les divers groupes d'intérêt soit de moyen de pression sur l'Université pour le groupe d'intérêt le plus puissant, ne peut être bénéfique. De même un contrat de prestations qui servirait d'outil pour rendre l'Université plus dépendante de la tendance politique au pouvoir, en particulier en période d'austérité budgétaire, serait redoutable, sous cette forme. La recherche d'une solution doit passer par une réflexion sur le pouvoir accordé à la société dans

l'organisation et le fonctionnement de l'Université, car c'est à nouveau la fonction critique qui est en jeu.

1.3 Synergies dans le système de formation

L'Université, de par la diffusion sous forme d'enseignement qu'elle propose, s'inscrit dans le système de formation. Sa spécificité tient au fait qu'elle est la principale productrice de connaissances nouvelles. Au travers du contact direct avec les enseignant-e-s chercheuses/-eurs les étudiant-e-s peuvent acquérir une formation très poussée et actualisée. C'est là ce qui la distingue des écoles préalables comme les gymnases. L'Université n'est cependant pas seule au niveau tertiaire. D'autres hautes écoles existent. Elles dispensent généralement des connaissances plus professionnelles et leur recherche est orientée vers l'application. Ces différences entre les universités et les autres hautes écoles ne doivent pas aboutir à un cloisonnement. Au contraire les dernières découvertes fondamentales doivent alimenter la recherche appliquée, qui par les problèmes qu'elle rencontre dans sa confrontation plus directe au monde et au social pose de nouveaux défis à la recherche fondamentale. De même, des échanges accrus entre étudiant-e-s de ces deux types d'écoles seraient souhaitables. Universités et autres hautes écoles ont donc une utilité réciproque et doivent donc accroître leur perméabilité.

1.4 La formation d'une élite?

Incontestablement, de par leur accès restreint, les hautes écoles sont encore un lieu de reproduction des couches sociales favorisées. La démocratisation de l'accès aux hautes écoles, qui a débuté dans les années 60 et qui s'est lentement poursuivie jusqu'à la fin des années 80, s'est vue gravement mise en cause par les politiques d'austérité. La vraie démocratisation reste à réaliser par un accès plus étendu aux hautes écoles en tant que lieu de construction de savoirs, et à destination de personnes en formation initiale et continue de niveau tertiaire.

C'est la condition essentielle du renforcement des liens entre université et société. En effet, la seule diffusion des connaissances du lieu de leur „production“ vers l'extérieur ne saurait suffire à ouvrir les hautes écoles à l'ensemble de la société. Cette ouverture doit passer par le renforcement du nombre d'universitaires. Il ne saurait s'agir néanmoins, en démocratisant l'accès à université, de renforcer une tendance qui se développe aujourd'hui autour de la scolarisation et de la professionnalisation des études. L'université doit être un espace et un temps particulier dédié à la critique et à la réflexion au service d'un idéal social plus juste.

2. La sélection et les universités

La sélection dans le domaine de la formation revêt plusieurs formes. Les enfants et les jeunes s'y trouvent confronté-e-s très tôt à travers les redoublements d'année et les différentes orientations aux niveau secondaire.

En ce qui concerne la formation supérieure il convient de distinguer sélection pré-universitaire et sélection intra-universitaire.

La sélection pré-universitaire se traduit généralement par un *numerus clausus* impliquant le jugement de l'«aptitude» de la candidate ou du candidat à accomplir des études ou une profession définie. Cette forme de sélection constitue en cela une imposition à l'étudiant-e de préalables à la connaissance et à la compétence. La sélection intra-universitaire s'opère par le biais des examens. Ceux-ci sont acceptables dans la mesure où ils constituent une évaluation qualitative des connaissances de l'étudiant-e. Il arrive néanmoins que ces mêmes examens servent plus à définir le nombre d'étudiant-e-s admissibles pour le cycle suivant, sans tenir compte de leurs connaissances effectives. Cette manière de procéder relève de fait d'un *numerus clausus* caché.

L'argument du coût des études, même s'il n'est pas explicite, guide généralement la sélection arbitraire par le nombre. En fait un véritable calcul coûts/bénéfices de la formation universitaire, tenant compte des apports en terme de savoir et de main-d'oeuvre hautement qualifiée à l'économie, aboutit à la conclusion que l'investissement dans la formation universitaire est rentable. On peut bien admettre que la demande de diplômé-e-s universitaires sur le marché du travail est limitée, mais il est impossible de prévoir à l'avance de manière fiable l'évolution de cette demande. De plus, les statistiques montrent que les universitaires sont plus aptes à faire face aux crises sur le marché du travail (récessions, restructurations) que les personnes ayant choisi une autre filière.

L'aptitude est un terme vague. De nombreuses études ont démontré qu'il n'existe pas de sélection qui ne favorise pas la reproduction des élites au sein des mêmes couches sociales favorisées. Ainsi, une sélection apparemment démocratique cache des biais économiques et idéologiques: un-e étudiant-e aux moyens modestes vit dans l'insécurité matérielle et ne peut appréhender l'avenir comme un-e étudiant-e possédant des ressources lui permettant de «posséder» le temps et de formuler des projets d'avenir ambitieux. Comme les statistiques l'indiquent, il faut reconnaître que faire des études universitaires va de soi pour un fils ou une fille d'universitaire, alors que le fils ou la fille d'ouvrier, de par ses origines sociales, doit surmonter des appréhensions. Enfin, un dernier argument contre l'utilisation du critère de l'aptitude est que même ceux qui l'adoptent pensent qu'il est impossible de l'évaluer de manière satisfaisante. C'est pourquoi il faut tendre à exclure ce critère

2.1 Le *numerus clausus*

La revendication d'un accès démocratique à l'Université est fondamentale dans l'esprit de répondre aux besoins de formation de la population. Cela constitue le corollaire d'une opposition au numerus clausus. A ce titre, l'introduction d'une «restriction à l'admission» dans quatre facultés de médecine de Suisse est préoccupante: le «test d'aptitude» ne renseigne absolument pas sur la disposition à devenir un bon ou un mauvais médecin, ni même à bien réussir ses études de médecine au-delà des premières années. Ensuite le risque d'afflux vers les facultés dont l'accès n'est pas limité par un numerus clausus est énorme. A cet égard, le manque de coordination entre la Confédération et les cantons est, sur cette question, inquiétant. En outre, bien que cette décision ait souvent été justifiée par le manque de moyens et d'infrastructures propres à assurer une formation de qualité, il y a lieu de mettre en évidence les motivations protectionnistes du lobby des médecins. Le numerus clausus ne saurait être un moyen pour diminuer les coûts de la santé. Il s'agit au contraire de réfléchir globalement sur le système de santé suisse en mettant en évidence les problèmes liés aux différences entre médecine publique et médecine privée, à la répartition géographique des médecins, ou encore au manque de généralistes.

Toute forme de numerus clausus doit être abolie en Suisse. La maturité fédérale doit être le passeport principal pour entrer à l'Université et aux EPF, toutes disciplines confondues.

Il est par contre nécessaire de développer des voies de raccordement pour les non titulaires de maturité, à travers notamment des possibilités d'entrée sur dossier à partir d'un certain âge et selon certaines conditions telle qu'une expérience professionnelle.

2.2 La sélection intra-universitaire

L'introduction progressive de nouvelles formes d'examen imposant la réussite «en bloc» de tous les examens d'une série est inacceptable. Il s'agit là d'une forme de sélection intra-universitaire particulièrement cynique, qui a pour seul objectif de limiter le nombre de diplômés, sans préoccupation aucune quant à la qualité de la sélection. Le recours à des examens sous forme de questionnaires à choix multiples (QCM) se vérifie effectivement de plus en plus fréquemment. Ainsi, on contourne habilement le numerus clausus au sens strict, tout en atteignant les mêmes résultats.

Il convient en revanche de favoriser le développement d'un système dit de crédits: celui-ci doit favoriser la reconnaissance des cursus effectués dans d'autres universités ou hautes écoles suisses et étrangères. De plus, il

permet une flexibilisation des plans d'étude propre à encourager la pluridisciplinarité.

3. La mise en réseau des hautes écoles suisses

3.1 Le réseau idéal

Une véritable politique de mobilité et de mise en réseau intégrerait ces quatre points:

- a) Une reconnaissance multilatérale des diplômes obtenus, ainsi que des cursus choisis dans n'importe quelle haute école par l'adoption du système des crédits.**
- b) Une harmonisation des cursus et des plans d'étude.³**
- c) Un encouragement au maintien et au développement de la diversité des savoirs déjà existants dans chacune des hautes écoles.**
- d) Un système de bourses d'études permettant à chaque étudiant-e de choisir la haute école qui lui convient le mieux.**

3.2 La collaboration entre hautes écoles aujourd'hui

Les hautes écoles suisses, malgré le peu de distance qui les sépare les unes des autres, pratiquent encore trop souvent une politique isolationniste. Chacune d'elle fait cavalière seule, parce que certains membres des communautés universitaires craignent de voir leurs prérogatives diminuer dans le cas d'une collaboration trop poussée avec leurs voisins. Les étudiant-e-s sont les principales victimes de cet état de chose. En effet, il n'existe pratiquement pas d'harmonisation des cursus et plans d'étude dans les différentes hautes écoles. La reconnaissance des filières choisies et diplômes obtenus dans une haute école peinent trop souvent à être complètement reconnus par ses homologues. La conséquence de cet isolationnisme se ressent du point de vue de la mobilité estudiantine. Non seulement celle-ci est considérablement freinée par ces conditions structurelles, mais elle souffre également d'une politique encore sous-développée tant les bourses de mobilité nationale sont insuffisantes et peu dotées, et tant l'information aux étudiant-e-s sur les possibilités d'échanges fait cruellement défaut. Ajoutons à cela les difficultés supplémentaires de mobilité internationale, résultant de l'isolement de la Suisse par rapport à ses voisins européens.

3

La problématique de la mise en réseau des Hautes Ecoles diverses est abordée au chapitre 4: *Les hautes écoles spécialisées: quel rôle dans le système universitaire suisse?*.

Cependant, on peut constater un début de collaboration en ce qui concerne les pôles d'excellence dans certains domaines particuliers et généralement très spécialisés (l'ethnologie à Neuchâtel ou le postgrade en sciences politiques commun à Genève et Lausanne, par exemple).

3.3 Les projets de mise en réseau

Les propositions actuelles de la Confédération pour la gestion, l'organisation et la mise en oeuvre d'un réseau regroupant les Hautes Ecoles de Suisse se base sur deux instances dirigeantes: la CRUS (Conférence des recteurs des universités suisses, niveau opérationnel) et La CUS (Conférence universitaire suisse, niveau stratégique et politique).

Cette séparation des pouvoirs entraîne un alourdissement de l'appareil administratif et hiérarchique qui rendront les décisions difficiles, lentes et lourdes de conséquences, en ce que ceux qui les prendront ne connaissent pas les problèmes de la base et ceux qui connaissent ces problèmes n'auront pas de pouvoir décisionnel.

Les étudiant-e-s sont les grands oubliés des projets de la Confédération puisque leur rôle est à la fois appelé à se renforcer, sans pour autant alourdir les processus de décision. Pire, il n'est nulle part fait mention d'une participation des autres corps: professeur-e-s, corps intermédiaire et personnel administratif et technique.

De plus, il faut ajouter que la vision des hautes écoles des autorités fédérales est résolument tournée vers un renforcement du partenariat entre monde académique et société, en particulier entre hautes écoles et économie, avec la participation des représentant-e-s des milieux économiques aux organes de planification stratégique. A cet égard, le risque de remise en cause de l'autonomie des universités est réel.

En ce qui concerne les pôles d'excellence voulus par la Confédération, il y a fort à craindre que ceux-ci n'aient vraisemblablement comme seul but que celui de faire des économies de fonctionnement en éliminant les doublons, à savoir les cours qui, sous la même dénomination, sont dispensés dans plusieurs hautes écoles. Dans ce cas de figure, la perte est double: d'une part, une disparition de la diversité du savoir, et par conséquent, son uniformisation inévitable et d'autre part, la très grande concentration d'une même branche sur un seul site créant des difficultés pour ce qui est de la relève; en effet, les étudiant-e-s qui désireront poursuivre une carrière académique seront contraints de s'exiler par manque de possibilités en Suisse.

Enfin, il convient de se poser la question du coût de ce réseau: coût financier et coût en efforts. Les hautes écoles Suisses ont-elles aujourd'hui les moyens de mettre en oeuvre une telle réforme?

3.4 Participation dans le cadre d'une mise en réseau

Si «réseau» il y a, celui-ci ne pourra pas se faire sous la seule autorité d'une quelconque instance, sans déclencher une levée de boucliers et de protestations. Le climat de collaboration est encore trop fragile pour le formaliser dès maintenant avec des visions dirigistes.

En revanche, l'accent doit obligatoirement être mis sur une véritable politique de collaboration. Cette politique, orientée sur le développement de la connaissance et non pas sur des critères concurrentiels, viserait à une meilleure mise en commun des savoirs.

Ainsi, l'organe qui prendra la place de l'actuelle CUS doit être composé, d'une part, de représentant-e-s de la Confédération et des cantons et, d'autre part, de représentant-e-s de l'université, ainsi que de représentant-e-s des corps de l'université (étudiant-e-s, corps intermédiaire, corps professoral). De cette manière, ceux-ci seront intégrés au processus de décision.

3.5 Mobilité et harmonisation

La mobilité des étudiant-e-s ne doit en aucun cas être forcée, mais bel et bien favorisée, là aussi, grâce à une véritable politique volontariste. Cette politique doit se baser sur deux axes:

- a) La situation financière de l'étudiant-e ne doit en aucun cas être un frein à sa mobilité, comme c'est encore trop souvent le cas actuellement. Aussi, un système de bourses d'étude et d'échange doit être mis en place pour permettre à chacun-e d'étudier dans la haute école de son choix.**
- b) Les plans d'étude ainsi que les cursus doivent être considérablement harmonisés, sans bien évidemment que cela ne remette en cause leur diversité et leur pluralité. Par cette mesure, on favorisera donc une reconnaissance plus rapide et plus facile des diplômes obtenus lors des parcours académiques effectués.**

3.7. Les "pôles d'excellence"

La création de „pôles d'excellence“ peut s'avérer utile seulement dans la mesure où ils ne servent pas de prétexte à des mesures d'économies. Un institut avec une seule chaire n'est pas un „pôle d'excellence“. Un tel pôle doit avoir plusieurs chaires, une bibliothèque importante et une infrastructure suffisante.

Les enseignements du premier cycle doivent être offerts dans toutes les universités. Ainsi on évitera une mobilité absurde des étudiant-e-s débutant-e-s qui changent fréquemment leurs matières. Pour les formations de second et de troisième cycle, les hautes écoles se spécialisent et/ou décident dans la concertation laquelle offre tel ou tel cursus. Il faudra veiller à ce que les cursus soient proposés au moins une fois en français et en allemand, en Suisse romande et en Suisse alémanique.

Il faudra veiller à ce qu'aucune rupture entre, d'une part, les premiers et deuxième cycles et, d'autre part, les formations post-grade. Aucun-e étudiant-e ne doit être empêché d'entreprendre un post-grade pour des raisons financières ou autres (p. ex. les étudiant-e-s qui travaillent pour financer leurs études).

4. Les hautes écoles spécialisées (HES): quel rôle dans le système universitaire suisse?

Nouvelles venues dans le système universitaire suisse, les HES viennent combler une lacune dans l'offre d'enseignement au niveau tertiaire. En effet, contrairement aux universités, les HES ont pour vocation de concilier l'accent porté sur la formation professionnelle tout en offrant un enseignement de niveau universitaire, ce qui veut dire que l'accent porté sur la recherche ne doit pas être négligé. Si cette double exigence est remplie, les HES ont tout à fait leur rôle à jouer dans le réseau universitaire suisse et il est dans l'intérêt des étudiant-e-s que l'offre d'enseignement au niveau du tertiaire s'étoffe. Car avec la mise sur pied des HES, le fossé entre filières universitaires ou professionnelles est dépassé.

Pourtant, la mise sur pied des HES et son contexte organisationnel comporte des réserves qu'il faut mettre en avant pour que ce défi soit véritablement relevé et qu'il ne se borne pas à un simple «réétiquetage» des formations professionnelles déjà existantes.

En effet, le contexte historique de la mise sur pied des HES est révélateur. Deux facteurs ont particulièrement favorisé cette «revalorisation» des formations professionnelles: les difficultés des finances publiques et l'impression de certain-e-s responsables politiques d'avoir déjà «trop donné aux universités peu rentables.»

A l'avenir, il semble prioritaire de mettre en avant la complémentarité de la filière universitaire «classique» et des HES, plutôt que de jouer sur la concurrence des hautes écoles. La concurrence artificielle créée par les responsables politiques, notamment au niveau de l'attribution des ressources financières, est contreproductive: les HES ne sont pas appelées à jouer contre les universités mais à jouer avec. Pour ce faire, seuls des moyens financiers suffisants permettront d'assurer une coordination efficace, ainsi qu'un enseignement de qualité.

4.1 L'harmonisation, un rôle clé à jouer par la Confédération

Dans notre système fédéraliste, la mise sur pied des HES se fait dans un contexte institutionnel complexe en ce qui concerne notamment la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. A ce jour, deux filières sont valorisées qui relèvent du domaine des compétences de la Confédération (les écoles d'ingénieur-e-s et les écoles de gestion/ESCEA). C'est pourquoi, il est essentiel que la Confédération harmonise au niveau fédéral toute la palette des formations professionnelles susceptibles d'obtenir le

label HES et qu'elle joue pleinement son rôle de régulatrice dans les axes suivants.

a) Des filières oubliées?

En créant des incitations financières, la Confédération encourage la création de HES dans le domaine social et pédagogique, relevant de la compétence des cantons. Ces filières sont non seulement utiles à l'économie, mais à l'ensemble de la société, et il est inconcevable que ces filières passent au second rang. Particulièrement parce qu'il s'agit de formations où les femmes sont majoritaires. Si les domaines du social, de la santé et de l'enseignement primaire ne reçoivent pas le label HES, la proportion de femmes diplômées des hautes écoles baissera encore.

b) Participation des étudiant-e-s

La Confédération encourage la reconnaissance des organisations d'étudiant-e-s et leur participation dans toutes les instances délibératives aux niveaux local, cantonal et fédéral. Afin d'accomplir la large palette de leurs tâches (représentation des étudiant-e-s, interlocuteurs et interlocutrices pour les dossiers importants les concernant prioritairement, etc.), des moyens financiers sont mis à disposition de ces organisations d'étudiant-e-s.

c) Reconnaissance des diplômes

Les HES permettront de tester l'enjeu de la supracantonalité au niveau de la reconnaissance des diplômes. L'exemple européen en matière de reconnaissance mutuelle des diplômes n'est pas négligeable et la Confédération pourrait favoriser une approche horizontale dans ce domaine. A noter qu'en basse conjoncture, la reconnaissance des diplômes est également une nécessité économique puisqu'elle favorise la mobilité des travailleurs et des travailleuses.

La Confédération facilite l'établissement des bases juridiques au niveau national permettant la reconnaissance des cursus et des titres acquis

Une perméabilité des filières entre les universités et les HES facilitera la reconnaissance des diplômes des HES au niveau européen.

d) Qualité de l'enseignement

Avec des objectifs pédagogiques nouveaux, il est essentiel de repenser l'enseignement par différents biais.

L'offre en formation continue pour les enseignant-e-s de tout le système universitaire est un réel besoin pour garantir un enseignement de qualité au sein des hautes écoles et par conséquent il est pris en charge par les pouvoirs publics.

La création d'un système de crédits en formation continue pour les enseignant-e-s au niveau national, valable sur tout le système des formations tertiaires ainsi qu'éventuellement à l'étranger, permettrait de rendre visibles les passerelles entre ces deux filières.

4.2 Pour un réseau cohérent

La prise en compte de ces différents aspects permettrait au système universitaire suisse de jouer sur la complémentarité des deux filières et d'offrir des alternatives intéressantes aux étudiant-e-s du niveau tertiaire. Enfin, ces différents aspects évitent que la «revalorisation» de la formation professionnelle tant souhaitée ne se fasse au rabais et qu'elle ne prenne en compte que les filières «rentables» sur le plan économique.

5. Financement des hautes écoles

Le développement actuel vers une "Université Suisse" est parti de l'idée que les écoles supérieures peuvent mieux s'adapter aux besoins de l'économie et de la société, grâce à une coordination, une coopération et transparence accrues. L'un des buts principaux de ces mesures de rationalisation est de réduire les coûts. La situation financière de la Confédération et des cantons étant actuellement très précaire, l'austérité financière se fait sentir durement aussi dans les hautes écoles. Il y a lieu de craindre que les coûts de l'éducation ne soient de plus en plus reportés sur les étudiant-e-s qui occasionnent ces frais. Et cela bien qu'il incombe à l'Etat de garantir à l'ensemble de la population l'accès à une éducation gratuite et de haut niveau. (cf. Art. 13, Charte des Droits de l'Homme de l'ONU). Il faut craindre que les taxes existantes et assumées par les étudiant-e-s des hautes écoles suisses ne cessent d'augmenter continuellement. (Cette évaluation se base sur le fait que le montant des taxes a doublé au cours des 7 dernières années.)

5.1 Participation des étudiant-e-s au financement des hautes écoles

L'UNES se prononce par principe contre le systèmes de taxes universitaires. L'Etat a le devoir d'assurer aux citoyen-ne-s une éducation gratuite, attractive, complète et de qualité supérieure. Ainsi, nous sommes en faveur d'une plus grande équité entre formations non académiques et formations académiques.

- a) Les taxes semestrielles actuelles discriminent les personnes issues d'un milieu social défavorisé, celles-ci devant investir plus d'énergie dans le financement des taxes, ce qui n'est pas le cas pour les étudiant-e-s issu-e-s de couches sociales privilégiées.
- b) Les gains apportés par des innovations en matière de formation supérieure, pour la société et pour l'économie, dépassent de loin les coûts occasionnés par le financement du système éducatif.
- c) Le montant des taxes ne représente qu'une part infime du budget des hautes écoles, une goutte d'eau dans l'océan.

Avec la rapidité de l'évolution des technologies, le renouvellement constant du matériel de recherche, la connaissance évolue aujourd'hui à une vitesse foudroyante. Un-e étudiant-e ayant obtenu sa licence et arrivant sur le marché du travail devra constamment réactualiser ses connaissances; ceci par un travail personnel (recherche dans les ouvrages, multimédia etc.) mais aussi en suivant des enseignements spécialisés, à la pointe de la recherche, dans les domaines que le licencié utilise dans le cadre de sa fonction.

Ce marché en progression constante est aujourd'hui, à la médecine près, monopolisé par des instituts privés, alors que chaque université suisse possède des structures de formation continue. Il s'agit dès lors de développer ces structures afin de répondre au mieux, et de la manière la plus souple à la demande.

Il faut tenir compte du fait que le prix de l'écolage serait entièrement pris en charge par l'employeur de l'utilisateur de cette formation continue. Les revenus occasionnés iraient dans un fond général de l'université, contrôlé par une commission mixte (deux profs, deux corps internes, deux étudiants, deux PAT) qui redistribuerait de manière équitable les fonds aux différentes facultés.

Additionnellement, on pourrait entrevoir une politique de taxation sélective qui demanderait aux grosses entreprises internationales de payer deux fois plus cher qu'une PME et instaurer naturellement la gratuité des cours pour les chômeurs et étudiants.

Les fonds obtenus permettraient, entre autres, le retour à la gratuité des études. En aucun cas, ils ne devraient cautionner un désinvestissement financier de l'Etat. Ces revenus sont complémentaires au budget de l'université.

5.2 Contrat de prestations et enveloppe budgétaire

Le fait que les universités ont trop peu de moyens et qu'elles se tournent vers d'autres sources d'argent, comme par exemple vers le financement privé, a une incidence sur la répartition du budget global. Le budget global devrait être assez important pour permettre à chaque université et ses facultés de payer les professeurs et les enseignant-e-s dont ses étudiant-e-s ont besoin. La question se pose momentanément de savoir comment l'on peut attribuer le budget global sans le critère du besoin. On peut espérer pour le futur qu'il sera possible d'attribuer les fonds en fonction des besoins réels des différentes universités et des facultés, et y travailler. Pour atteindre cet objectif, il est notamment très important de conduire des réformes universitaires éliminant tout d'abord des frais inutiles dans le domaine de la formation supérieure, accroissant l'intérêt des études et incitant les étudiant-e-s à les raccourcir.

Comme rien ne laisse actuellement présager une augmentation des fonds accordés à l'instruction publique, il faut réfléchir à l'optique dans laquelle le budget global doit être réparti. La méthode actuelle consiste à mesurer les dépenses annuelles d'une université en les comparant avec celles de l'année précédente, et à lui attribuer les mêmes fonds pour les mêmes dépenses. **Mais cette façon de faire ne tient compte ni du nombre de chaires, ni des innovations faites dans les facultés.** Aujourd'hui, on distribue l'argent aux universités ou facultés et on leur laisse le soin de décider du nombre de postes, et de les pourvoir.

Une forme d'attribution du budget possible serait un financement dépendant du succès, des résultats et de la productivité de chaque haute école; ces critères impliquent une dépendance de plus en plus forte envers l'économie. Un tel mode de financement aurait

exactement les mêmes effets extérieurs qu'un financement privé. En effet, tous les domaines universitaires n'apportent pas de résultats sur le plan économique, bien qu'ils soient importants sur le plan social et politique. Cela peut être le cas en particulier dans le domaine de la recherche, qui est nécessaire, mais où les chances d'avoir des résultats "utilisables" (par exemple la recherche sur le SIDA ou le cancer) sont faibles. Ainsi, les critères évoqués ci-dessus mettent en danger une recherche générale et la formation d'académicien-ne-s.

Une autre forme de répartition des fonds possible serait celle d'un contrat de prestations prenant pour critères la qualité et l'organisation des études proposées, l'encadrement des étudiant-e-s et la capacité à atteindre les buts fixés (par et pour l'université et les facultés). Ce système a le mérite de forcer la réflexion dans les hautes écoles et leurs différents domaines, afin de trouver la meilleure manière d'organiser des études attractives, d'un niveau élevé et sans "complications" (comme par exemple le chevauchement de cours obligatoires). Ce système garantit ainsi que les diplômé-e-s soient très compétent-e-s et qu'ils/elles n'étudient plus si longtemps; il devrait aussi rendre nos hautes écoles compétitives par rapport à l'étranger. Afin de soutenir des réformes internes supplémentaires, non inscrites dans le plan annuel, on peut envisager la création d'un fond spécial d'innovation et de réforme, qui attribuerait des fonds à des hautes écoles ou des facultés qui prévoient des innovation et réformes "exceptionnelles" en vue de l'amélioration des études, mais aussi de l'enseignement et de la recherche.

Le contrat de prestation représente à la fois un défi et une chance de consolider la qualité, la compétitivité et les résultats des hautes écoles suisses. Il donne la possibilité aux universités et aux facultés d'entreprendre des réformes significatives et rationnelles non seulement pour les étudiant-e-s, mais aussi pour les enseignant-e-s. Ces nouveautés donnent d'une part la possibilité d'exercer un enseignement et une recherche de haut niveau et d'autre part permettent aux étudiant-e-s de réduire au maximum la durée de leurs études. Il faut absolument exercer une surveillance afin d'empêcher tout abus et il serait utile pour ce faire de créer un organe de surveillance qui superviserait les différents points du contrat. Les réactions parmi les étudiant-e-s et leurs remarques constitueront assurément un indicateur essentiel à l'évaluation du respect des engagements pris.

5.3 Financement privé

La discussion sur le contrat de prestations et l'enveloppe budgétaire porte sur le mode d'allocation des fonds à l'université. Reste ensuite à définir l'origine du financement. Le problème de la contribution des étudiant-e-s au financement de l'institution a déjà été évoqué (5.1.). Il se pose maintenant la question du rapport entre financement public et privé.

L'appel au financement privé pour les hautes écoles se renforce depuis le début des années 90, parallèlement au discours sur les «caisses vides». Les autorités politiques suisses et les milieux économiques, tablant sur la prétendue crise des finances publiques, estiment que la contribution des entreprises au financement des hautes écoles doit pouvoir pallier au désengagement de l'Etat. En outre, l'argument des fonds privés est avancé comme instrument de désenclavement des hautes écoles par rapport à la société.

Ces deux arguments ne sont que des prétextes:

- Les «caisses vides» sont certes partiellement le résultat de la crise économique, mais elles découlent essentiellement d'une politique délibérée engagée il y a une quinzaine d'années avec la défiscalisation massive des classes aisées. Cette crise des finances publiques n'est donc pas inéluctable. Le choix politique qui en est à l'origine sert maintenant à justifier l'«amincissement» des services publics par la réduction des dépenses. De plus, l'endettement et le déficit cumulés de la Suisse n'ont rien de catastrophique en regard d'autres périodes du XXe siècle d'autre part.
- On ne peut pas sortir l'université de sa «tour d'ivoire» en la rapprochant d'une partie des milieux économiques (les grandes entreprises), dans lesquels la plupart de la population ne peut se reconnaître. Seule une véritable démocratisation de l'accès aux études supérieures est à même de rapprocher les hautes écoles de la société.

Il convient cependant de relativiser le poids que le financement privé pourrait prendre dans le budget global des hautes écoles ces prochaines années. En effet, l'enjeu se situe plutôt au niveau de l'introduction des mécanismes de marché, constitués par le contrat de prestations et l'enveloppe budgétaire tels qu'ils sont conçus à l'heure actuelle, dans la formation supérieure. Une fois ces éléments introduits, l'origine des fonds n'aura plus la même d'importance qu'aujourd'hui puisque le fonctionnement répondra de toute façon à une logique privée de rendement. Ainsi, même le financement public, assuré majoritairement par les salarié-e-s, servira les intérêts des entreprises, qui externaliseront leurs coûts.

Néanmoins, quelle que soit leur importance en ce qui concerne les hautes écoles, les financements privés comportent plusieurs risques:

- En matière de recherche, les fonds privés renforceront la place de la recherche appliquée au détriment de la recherche fondamentale. Or, au vu de l'histoire des sciences, il apparaît que les avancées se sont faites à travers la recherche fondamentale. Cette dernière a permis souvent de «penser l'impensable», et c'est de cela qu'ont découlé les applications.
- En termes d'enseignement, le financement privé conduira au renforcement des filières de formation professionnelle, ou offrant

des perspectives d'employabilité forte à l'issue des études. Les disciplines tournées vers la construction d'un esprit critique et l'expression de la citoyenneté seront marginalisées. Même si le financement public reste majoritaire, des critères d'allocation de ressources (dans un contrat de prestations), tels que l'attractivité pour des financements extérieurs donnera un poids supplémentaire aux filières dites rentables.

L'alliance de la logique de marché à travers une certaine forme de contractualisation, et des financements privés, constitue une remise en cause fondamentale des tentatives de construction de hautes écoles démocratiques, initiées il y a une quarantaine d'années.

Seul un financement public fondé sur les besoins de formation et non sur les résultats est à même de garantir l'autonomie des hautes écoles dans leur dimension critique et dans leur rôle de formation à la citoyenneté. La seule ouverture au financement privé est celle des mandats de recherche. Une ou plusieurs entreprises peuvent mandater une ou plusieurs unités de l'université pour une recherche précise. Les fonds alloués par la ou les entreprises doivent venir s'ajouter au financement public et ne peuvent entraîner un transfert de charges.

6. La démocratie à l'Université

La démocratisation de l'Université, notamment vue sous l'angle des modèles de participation introduits au cours des années 70, est un acquis important des étudiant-e-s suisses. La vision d'une Université gérée dans la transparence et la concertation la plus large est le fondement essentiel d'un système universitaire démocratique. Le premier argument à l'appui de cette conception est aussi le plus «ancien»: il est tout simplement insensé d'exclure la grande majorité des acteurs et actrices de l'Université de sa gestion. On oublie trop facilement que l'Université est une institution d'enseignement autant que de recherche et que c'est aux étudiant-e-s que s'adresse l'enseignement. Il est donc tout à fait naturel qu'elles et ils puissent participer aux délibérations concernant par exemple les conditions d'étude, la création et la suppression d'enseignements, la nomination de professeur-e-s, l'organisation des filières et l'évaluation de la qualité de l'enseignement. Elles et ils sont les premières et premiers concerné-e-s et devraient pour cette raison pouvoir peser sur ce type de décisions. Par ailleurs, l'Université est une collectivité qui est d'autant plus forte qu'elle est unie et que les décisions, les orientations qu'elle prend sont assumées collectivement. Le développement de la participation paraît donc de nature à renforcer la position d'autonomie de l'Université dans la société, notamment face au pouvoir politique.

La participation des étudiant-e-s reste malgré tout insuffisante. Il s'agit de la renforcer selon deux axes principaux, à savoir l'élargissement des compétences des organes existants où siègent les étudiant-e-s et la modification de la répartition des sièges dévolus à chaque corps. Mais de telles modifications réglementaires ne suffiront pas à elles seules pour démocratiser l'Université. Car il reste vrai que les décisions vraiment importantes ou prétendument urgentes sont souvent prises en dehors des lieux participatifs avec pour conséquence que les étudiant-e-s ont fréquemment l'impression d'y faire de la figuration. Cela explique en partie le faible intérêt des étudiant-e-s pour ces organes. L'une des causes en est le pouvoir administratif des professeur-e-s ordinaires, appelé plus communément le «mandarinat», typique de la structure féodale de l'Université héritée du passé. Les solutions à cet état de fait doivent être recherchées, d'une part, dans le sens d'une extension des compétences des instances législatives afin d'encourager plus d'étudiant-e-s à s'y investir. D'autre part, une réflexion doit être menée sur les statuts respectifs du corps intermédiaire et professoral afin de rééquilibrer les prérogatives des un-e-s et des autres en matière de gestion des instituts et départements.

6.1 La participation

La démocratie à l'Université semble être aujourd'hui un thème passé de mode. Un certain nombre d'évolutions montrent un recul global de la participation dans les universités suisses. A l'exemple genevois, on a pu constater une érosion des pouvoirs de l'organe législatif participatif de l'université parallèlement à la création d'un conseil dit académique réunissant des personnes extérieures, censé rapprocher l'université de la «Cité»⁴. Dans le même sens, les pouvoirs du rectorat ont été renforcés pour qu'il assume un leadership fort.

Or les cantons ne sont pas les seuls à mener une telle politique; elle relève d'une attitude générale. Ces changements ont pour objectif de limiter les pouvoirs des corps des hautes écoles, considérés comme des obstacles à une gestion «rationnelle» de l'institution. Cette attitude idéologique est bien exprimée à travers l'argumentation suivante: *«En raison d'une configuration historique profondément collégiale, elle [la participation] "semble mal adaptée aux exigences de la rationalité, de la flexibilité et de la rapidité, bref de l'efficacité". On pourrait ajouter le poids d'un credo naissant selon lequel les universitaires - professeurs et étudiants ici confondus - constitueront la "classe dangereuse" sinon irresponsable du corps social de cette fin de siècle, frappée de cécité devant la tourmente budgétaire, l'urgence des coopérations, l'incontournabilité des restrictions financières et des coupes linéaires.»*⁵ Ainsi la démocratie serait un obstacle à l'efficacité.

Cette attitude reflète également les tendances fédérales en matière de politique universitaire. Ainsi, aucune participation des étudiant-e-s n'est explicitement prévue dans les projets d'organisation du réseau tel qu'il est prévu par les autorités fédérales. Le même constat s'impose à la lecture de *Vers une société fondée sur l'éducation, la science et la culture*⁶: l'absence de propositions sur le développement des structures actuelles de cogestion confirme l'impression que la participation est à peu près enterrée dans ce projet. En effet, la Haute Ecole qui y est imaginée a peu en commun avec la Haute Ecole démocratique à laquelle aspirent les étudiant-e-s. L'idée est celle d'un réseau où les établissements seraient en concurrence pour attirer chacun le plus possible d'étudiant-e-s et où des mécanismes de marché se chargent de régler la bonne marche de l'institution. En résumé, on passe du modèle de l'étudiant citoyen au modèle de l'étudiant consommateur.

Si les étudiant-e-s étaient vraiment considéré-e-s comme des consommateurs de formation universitaire, la moindre des choses serait de satisfaire le mieux possible les besoins et les vœux des client-e-s. Si c'était le cas, ce concept irait bien plus loin que ce que

4 A Genève, ce conseil réunit 6 membres extérieurs et 5 de l'université, dont un-e seul-e étudiant-e. Il a des pouvoirs étendus. A Bâle, il ne comprend que des membres de l'extérieur et détient des pouvoirs très larges.

5 Leresche, Jaccoud et Bolay, *Les territoires des hautes écoles. Genèse d'une politique*. Institut de recherche sur l'environnement construit, EPFL, Lausanne, 1996, p. 126.

6 Kleiber, *Groupement de la science et de la recherche*, Berne, 1998.

nous revendiquons en termes de participation. Il s'agit ici manifestement d'un cas d'application arbitraire de la pensée économique.

Par ailleurs, la participation et la démocratie ne sont absolument pas incompatibles avec une certaine efficacité. Le pouvoir dans les mains d'organes représentatifs de la communauté universitaire est justement le moyen de résoudre les problèmes de gaspillage et de bureaucratie et de construire une formation sur la base des besoins des usagers/-ères.

6.2. Les relations entre l'Etat et les hautes écoles

La redéfinition des relations entre les hautes écoles et l'Etat et un renforcement des compétences de la Confédération ne devraient pas entraîner forcément la fin de la participation. Si la démocratie n'est pas étendue au niveau national alors même que la Confédération obtient plus de compétences, les intérêts et les revendications des étudiant-e-s seront encore moins prises en compte qu'actuellement.

Pour régler les relations avec l'Etat, la faveur va au système de financement par enveloppe budgétaire accompagné d'un contrat de prestations préservant à la fois l'autonomie des hautes écoles et rapprochant celles-ci des décideuses et décideurs politiques responsables devant les contribuables de l'argent engagé par l'Etat. Ce processus est digne d'intérêt à la condition expresse que les organes délibératifs aient la compétence de négocier le contrat de prestations avec les autorités politiques. C'est seulement à la condition impérative d'une démocratisation interne que les risques évoqués ci-dessus pourront être évités.

Dans la mesure où la Confédération tend à étendre sa sphère de compétence dans le domaine universitaire, les structures de participation doivent être pensées non pas seulement à l'échelon de l'institution, mais développée aussi au niveau cantonal, régional et fédéral.

Au niveau fédéral, les différents corps académiques doivent participer:

- **dans un premier temps, aux nouvelles instances issues de la révision de la Loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU);**
- **à la "gouvernance" du réseau des hautes écoles suisses. Les étudiant-e-s doivent pouvoir être partie prenante de cette gouvernance tant au niveau «opérationnel» que «stratégique» et «politique». C'est dans cet esprit que les étudiant-e-s doivent pouvoir siéger dans la nouvelle Conférence universitaire suisse (CUS).**

Au niveau régional, il faut également associer tous les corps à la conception, à la conduite et à la gestion des processus de mises en réseau régionaux tels que BENEFRRI ou Vaud/Genève.

Au niveau de l'institution, il faut procéder de manière générale à l'extension des compétences des organes délibératifs et à une répartition véritablement paritaire des sièges. Cela signifie concrètement une répartition égale des sièges entre les différents corps de l'Université, professeur-e-s, corps intermédiaire, étudiant-e-s, personnel administratif et technique.

La participation à l'élaboration des contrats de prestations à l'intention des autorités cantonales et à la répartition des moyens de l'enveloppe budgétaire est indispensable.

Les compétences des organes participatifs doivent inclure ces deux éléments, trop fondamentaux pour ne pas faire l'objet de concertations larges. Pour que ces organes puissent remplir leur fonction de véritable législatif de la haute école, leurs compétences doivent au moins être les suivantes:

- a) décisions concernant les grandes orientations de développement (plan stratégique).**
- b) adoption des règlements généraux et des règlements d'études.**
- c) nomination des professeurs et élection du rectorat.**

7. La place des femmes dans les hautes écoles

Les femmes dans les hautes écoles - étudiantes, assistantes, professeures - connaissent les mêmes problèmes que les femmes dans la société: elles sont confrontées à des structures conçues par les hommes et pour les hommes et elles sont sous-représentées aux postes importants lorsqu'elles travaillent.

Comprendre ces phénomènes, avoir une vision critique, l'Université peut et doit le faire. Elle peut offrir par la recherche des bases scientifiques pour engager le débat dans la société et que de nouveaux modèles soient proposés et mis en oeuvre.

7.1. Les femmes dans la hiérarchie académique

Si le nombre des étudiantes n'a cessé d'augmenter depuis les années soixante pour atteindre aujourd'hui une certaine parité (45,8%), le nombre des femmes professeures est encore ridiculement bas (6%).

Le nombre des femmes qui entreprennent un parcours académique diminue en effet au fil des échelons hiérarchiques du corps intermédiaire (corps intermédiaire inférieur 26 %; corps intermédiaire supérieur 19%). Par conséquent elles sont moins nombreuses à soutenir des thèses. Elles sont également moins nombreuses à participer aux projets du FNRS.

Ainsi l'Université perd une partie importante de sa relève en cours de parcours. Mais elle est perdante aussi quant à la diversité d'appréhender la science et de l'enseigner.

On constate un partage inégalitaire des tâches entre les sexes. Ce partage peut être schématisé ainsi: les femmes transmettent le savoir, les hommes produisent le savoir, choisissent le contenu de l'enseignement et l'orientation de la recherche, décident la politique des hautes écoles.

Les raisons de la sous-représentation des femmes aux postes élevés sont multiples et résultent de mécanismes inconscients, d'où la difficulté de les repérer. On peut en esquisser quelques-unes:

- a) Les femmes ont souvent du mal à adopter les valeurs dites «masculines» qui prédominent également dans les hautes écoles comme «carrière», «concurrence».
- b) Elles n'ont presque pas de modèles féminins auxquels s'identifier en haut de la hiérarchie.
- c) Les sciences, l'enseignement, la recherche sont abordés selon une vision «masculine».
- d) La raison majeure reste sans doute la difficulté de concilier vie privée - surtout lorsqu'il s'agit de maternité- et vie professionnelle.

L'université doit permettre aux femmes de pouvoir avoir des enfants sans pour autant devoir renoncer à une carrière académique. Elles ne doivent pas avoir le choix entre les deux possibilités mais pouvoir s'engager dans cette double voie. La possibilité d'une grossesse ne doit pas être un handicap lors de la nomination d'une femme ou de son engagement. Des chaires à temps partiel peuvent être envisagées.

Il faut également prendre en compte les difficultés qu'ont les femmes à être nommées professeures malgré leurs compétences scientifiques. A compétences équivalentes, c'est bien souvent un homme qui est préféré à une femme. D'autre part, les critères de nomination sont souvent défavorables aux femmes. Ces critères prennent en compte surtout le nombre de publications. Les femmes bien souvent privilégient les rapports humains, la pédagogie. Ces éléments ainsi que l'expérience devraient être pris en compte. De plus les publications doivent être jugées plutôt sur la qualité que la quantité.

Pour améliorer la situation des femmes dans les hautes écoles, la communauté universitaire dans son ensemble doit prendre conscience des difficultés et des discriminations souvent latentes ou inconscientes qu'elles rencontrent. Les changements et améliorations ne se feront pas, ou du moins pas réellement, sans mesures et sans moyens.

D'ici 2003, 40% du corps professoral est à repourvoir, c'est une chance historique pour les femmes et de pouvoir parler d'une réelle égalité des chances dans les hautes écoles.

A ces fins:

- a) La Confédération et les cantons organisent une campagne de sensibilisation concernant les difficultés que rencontrent les femmes dans les hautes écoles et ce à l'intention des étudiant-e-s, du corps intermédiaire et des professeur-e-s.**
- b) Chaque haute école, également les HES, créent un poste de délégué-e à l'égalité.**
- c) La/le délégué-e aux questions féminines participe aux commissions de nomination.**
- d) Il faut définir un pourcentage des budgets de la Confédération consacrés à la relève pour la relève féminine (40%)**

7.2. La répartition des sexes selon les filières

Comme on l'a vu précédemment, la parité entre étudiantes et étudiants est à peu près réalisée dans les Universités. Cependant,

certaines domaines de formation restent encore le bastion des hommes. C'est le cas surtout des EPF et des futures HES techniques et de gestion.

Les raisons de cette disproportion sont à chercher principalement dans l'éducation et l'orientation des jeunes élèves. Leur choix scolaire -et par conséquent de leur formation post-scolaire- est très souvent déterminé par un conditionnement social plutôt qu'il ne découle de réels intérêts.

Pour les domaines où un sexe est très faiblement représenté - en l'occurrence dans les Hautes Ecoles, cette très faible représentation concerne surtout les femmes- il y a indiscutablement une perte dans la manière d'appréhender la matière. La diversité des savoir-faire, des expériences, des points de vue, des comportements ne peut être que bénéfique pour l'enseignement et la recherche.

Il faut signaler également la difficulté des étudiantes à s'intégrer dans les disciplines où il n'y a pratiquement que des hommes.

Le choix de telle ou telle filière d'études dans les Haute Ecole pose également la question des débouchés professionnels. Or celles où il y a le plus d'hommes sont aussi les plus attractives sur le marché de l'emploi (EPF, HES techniques et de gestion).

- a) Il convient de détruire les clichés lors de la formation pédagogique des futur-e-s enseignant-e-s mais aussi des orientatrices et orientateurs.**
- b) Ces professeur-e-s devront encourager, ou plutôt ne pas décourager, les filles à entreprendre une voie qui mène à des filières «masculines».**
- c) La Confédération et les cantons développent des campagnes promouvant des filières typiquement «masculines», et inversement**
- d) Les Hautes Ecoles où les femmes sont sous-représentées organisent des portes ouvertes à leur attention.**
- e) Elles organisent également des campagnes de sensibilisation auprès des écoles secondaires.**

7.3. La "sexuation": une nouvelle grille de lecture

L'universel est masculin: c'est encore cette prémisse qui prévaut dans l'enseignement et la recherche à l'Université. Tant que la science se restreint à cette vision, qu'elle n'a comme grille de lecture qu'un seul point de vue, qu'elle ne s'appuie pas sur une approche sexuée, les mesures concrètes pour améliorer la condition féminine restent insuffisantes. En effet, le choix des actions, des mesures doit être justifié par des bases scientifiques. Aborder la science sous l'angle des études genre n'est pas encore entré dans les moeurs.

De plus, les études genre ne sont pas toujours reconnues comme étant une science à part entière ou ne suscitent pas assez d'intérêt de la part des autorités universitaires pour qu'elles soient intégrées aux cursus habituels. Les femmes, car ce sont surtout elles qui s'y intéressent, sont souvent obligées de mener leurs recherches parallèlement à leurs autres activités.

- a) Toutes les disciplines enseignées dans les hautes écoles doivent être abordées avec la notion du genre.**
- b) Il convient de favoriser l'interdisciplinarité en créant des départements spécialisés dans les études genre.**
- c) Les professeur-e-s doivent recevoir une formation à cet égard.**

8. Synthèse

8.1. Introduction: l'Université et la société

Les hautes écoles suisses sont en train de subir des changements décisifs pour leur avenir.

L'un des principaux problèmes de la formation supérieure est qu'elle n'est envisagée que du point de vue des coûts qu'elle engendre et non pas comme un investissement essentiel pour l'économie et, plus largement, le bien du pays.

Un constat pourtant s'impose à tous: il y a un manque de dialogue entre l'université et le reste de la société. C'est pourquoi on pourrait inciter l'université à s'ouvrir en organisant des journées portes ouvertes et en diffusant largement un journal d'information.

L'université agit déjà au coeur même de la société; il faut seulement la rendre plus visible en expliquant comment elle remplit sa mission.

8.2. Sélection

Aucune forme de sélection en fonction du nombre de places d'étude disponible n'est acceptable: le numerus clausus à l'entrée, comme en cours d'études, comporte un aspect arbitraire incompatible avec le principe de la formation supérieure, qui est l'acquisition de savoirs et de compétences.

La Suisse a aujourd'hui comme hier les moyens de garantir un libre accès aux études.

La maturité doit rester le passeport principal pour accéder à l'université. Par contre, l'accès des candidat-e-s sans maturité doit être développé.

8.3. Mise en réseau

Les exigences minimales d'une éventuelle "mise en réseau":

- a) Une reconnaissance multilatérale des diplômes obtenus, ainsi que des cursus choisis.
- b) Une harmonisation des plans d'étude.
- c) Développement de la diversité des recherches et des enseignements.
- d) Un système de bourses d'études suffisant.

Le processus actuel d'unification du système universitaire suisse est parti sur de mauvaises bases: aucune transparence, aucune concertation avec les acteurs. De plus, si la Confédération ne se

donne pas des moyens supplémentaires, nous allons vers un appauvrissement de la place universitaire suisse.

Les exigences minimales sont les suivantes: adaptation des subventions en fonction des besoins; participation de tous les corps académiques dans les organes prévus par la nouvelle LAU; encouragement à la mobilité par un système de bourses d'échange.

8.4. Rôle des Hautes écoles spécialisées (HES)

Les HES ont un rôle important à jouer dans le système de la formation supérieure. Pour qu'elles puissent le jouer, les moyens à leur disposition doivent être suffisants.

Les rapports entre universités et EPF d'une part et HES d'autre part ne doivent pas être de concurrence, mais de complémentarité.

La réforme est encore incomplète actuellement: les filières santé et social doivent recevoir aussi le statut de HES.

Des passerelles doivent être prévues entre les HES et les autres hautes écoles.

8.5. Financement des hautes écoles

Il n'y a pas de bonnes raisons pour faire payer leur formation aux étudiant-e-s. La formation est un droit du point de vue de l'étudiant-e; elle est un investissement du point de vue de la société. Outre les discriminations sociales liées à des taxes uniformes pour tous, il faut remarquer que le revenu des taxes ne représentent jamais qu'une part infime du budget des universités.

L'UNES est consciente de la précarité de la situation budgétaire des cantons et de la Confédération; c'est pourquoi elle propose deux pistes de financement complémentaire à la place des revenus des taxes: le développement de la formation continue et la taxation des revenus annexes de certains professeurs.

Le système de l'enveloppe budgétaire en vigueur pour le financement de la plupart des Hautes écoles doit impérativement être complété par des modalités permettant à l'institution de fixer ses priorités démocratiquement.

Le financement de la formation supérieure doit rester l'affaire du secteur public, et cela dans tous les secteurs. Un financement privé de l'enseignement doit rester l'exception. Il n'est acceptable qu'à la condition de financer des projet de recherche, comme c'est déjà le cas aujourd'hui.

8.6. La démocratie à l'université

La participation des étudiant-e-s à la gestion des universités a besoin d'un second souffle.

En renforçant les compétences des organes délibératifs et en modifiant la représentation de chaque corps, ces organes devraient augmenter leur légitimité.

Dans le cadre de la redéfinition des relations de l'université avec l'Etat, il est fondamental que le contrat soit formulé par les organes délibératifs à l'intention du pouvoir politique.

La répartition des sièges doit être paritaire et les compétences de ces organes doivent être les suivantes: plans de développement des Hautes écoles, adoption des règlements généraux, nomination des professeurs, élection du rectorat.

8.7. La place des femmes dans l'université

Le contraste entre le nombre de femmes étudiantes (environ 50%) et le nombre de femmes professeures (env. 6%) reste impressionnant.

Il est grand temps que la Confédération prenne des mesures actives pour favoriser l'accès des femmes au professorat: des campagnes de sensibilisation sur la situation des femmes à l'université doivent être menées, chaque Haute école doit avoir un poste de délégué-e à l'égalité, et cette personne suivre le travail des commissions de nomination.

Par ailleurs, la Confédération doit promouvoir les filières traditionnellement masculines auprès des femmes et inversement.